



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Elections,  
de la Légalité  
et de l'Environnement**

**Arrêté n° DELE/BCBDE/2020-471  
portant renouvellement des membres de  
la commission de conciliation  
en matière d'élaboration de documents d'urbanisme**

**- collège des élus-**

**VU :**

- le code électoral ;
- le code de l'urbanisme et notamment les articles L.131-14 et , R.132-10 et suivants ;
- le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de M. Jérôme FILIPPINI en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal d'installation au 10 février 2020 ;
- l'arrêté préfectoral n° DELE/BCBDE/2020-278 du 12 août 2020 portant convocation des électeurs et fixant les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme
- le procès-verbal du 12 octobre 2020 concernant l'élection des membres du collège des élus de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme ;

**Considérant** le renouvellement général des conseils municipaux organisé les 15 mars et 28 juin 2020 ;

**Considérant** qu'il convient de renouveler la composition des membres de la commission de conciliation en matière de documents d'urbanisme ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1er :** Sont élus membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme :

<b>En qualité de titulaires</b>	<b>En qualité de suppléants</b>
<b>1- Franck BERNARD</b> Maire de Saint-André-de-l'Eure	<b>1 – Christiane DEPARIS</b> Maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville
<b>2- Mohamed BENSALAH</b> Adjoint au maire de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton	<b>2- Michel FRANCOIS</b> Maire de Tillières-sur-Avre
<b>3- Hugues BOURGAULT</b> Maire de Tourville-la-Campagne	<b>3 -Didier GUERINOT</b> Maire de la Saussaye
<b>4- Didier LEMOINE</b> Maire de Fouqueville	<b>4 – Didier DELABRIERE</b> Maire de Martainville
<b>5- Bernard AUBRY</b> Maire de Harcourt	<b>5 – Jocelyne RIDARD</b> Maire de Caillouet-Orgeville
<b>6 -Claire CARRERE-GODEBOUT</b> Maire de Graveron-Sémerville	<b>6- Jean-Baptiste VOISIN</b> Maire de La Haye-de-Calleville

**Article 2 :** La durée du mandat des membres titulaires et suppléants prendra fin lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux. En cas de vacances, pour quelque cause que ce soit, il est procédé dans les mêmes modalités à la désignation d'un nouveau membre titulaire et de son suppléant pour la durée restant à courir avant le prochain renouvellement général des conseils municipaux.

**Article 3 :** Les élus de la commission de conciliation cessent d'exercer leur mandat lorsqu'ils ont perdu la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

**Article 4 :** L'arrêté préfectoral n° **DRCL/B1/2014- 283** du 9 octobre 2014 est abrogé.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera complété par un second arrêté désignant les membres du second collège représentant les personnes qualifiées.

**Article 7 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et publié sur le site internet de la préfecture accompagné du procès-verbal de l'élection.

Evreux, le 15 OCT. 2020

Le Préfet,

Jérôme FILIPPINI